

Programme d'éducation syndicale

Conseil régional FTQ
Mauricie et Centre-du-Québec

2023-2024

L'éducation syndicale :
un outil de solidarité efficace et à notre portée



Introduction

Composé de travailleurs et travailleuses des régions Mauricie et Centre-du-Québec, le Conseil régional peut s'impliquer avec succès dans la vie régionale en appuyant et représentant les affiliés à toutes les occasions où leurs conditions de vie et de travail sont en cause.

Au Conseil régional, les militants et militantes des syndicats affiliés peuvent se rencontrer pour partager leurs expériences, leurs problèmes et trouver des solutions. Le Conseil régional est un lieu d'échanges, de solidarité, d'entraide.

L'éducation est l'outil qui nous permet de devenir de meilleurs délégués et déléguées, de meilleurs militants et militantes, des personnes mieux informées et plus engagées dans la défense des travailleurs et des travailleuses.

Pour être en mesure de mieux défendre les griefs, pour savoir comment mener une négociation, pour identifier correctement les risques à la santé et trouver des solutions pour améliorer notre vie démocratique, pour représenter et défendre adéquatement un membre qui a des problèmes de réclamation à l'assurance-emploi ou en accident de travail, le Conseil régional croit que l'éducation est un service essentiel qui est mis à votre disposition.

Nous devons remercier particulièrement les membres du comité d'éducation pour tout le travail accompli et nous sommes fiers de vous présenter le programme d'éducation 2023-2024 du Conseil régional.

Syndicalement,

Le président,

Marc St-Cyr

Table des matières

Introduction	- 2 -
L'organisation de l'éducation	- 4 -
L'offre de formation	- 5 -
Information générale sur les sessions de formation	- 6 -
▪ Le coût des sessions	- 6 -
▪ L'horaire	- 6 -
▪ La taille des groupes.....	- 6 -
▪ Soutien financier de la CNESST	- 7 -
▪ Soutien du Fonds de solidarité FTQ	- 7 -
Politique de remboursement	- 8 -
Les choix pédagogiques de la FTQ	- 10 -
1. Formations pour l'amélioration des conditions de travail	- 11 -
▪ Négociation collective	- 11 -
2. Formations pour de meilleures conditions de santé-sécurité au travail	- 12 -
▪ Prévenir l'épuisement professionnel	- 12 -
▪ Introduction à la santé et sécurité du travail	- 13 -
▪ Le travail syndical en prévention	- 13 -
▪ Enquête d'accident	- 14 -
▪ Réclamation à la CNESST	- 14 -
▪ Contestation à la CNESST	- 15 -
▪ Alerte aux décibels	- 15 -
▪ Harcèlement psychologique : prévention et indemnisation	- 16 -
▪ Violence en milieu de travail : prévention et indemnisation	- 16 -
▪ Violence conjugale : prévenir, intervenir et agir en milieu de travail	- 17 -
▪ Suivi de la jurisprudence en santé et sécurité du travail	- 17 -
3. Formations pour mieux s'entraider	- 18 -
▪ Délégués sociaux, relation d'aide	- 18 -
▪ La prévention du suicide : l'action syndicale en milieu de travail	- 19 -
▪ Journée ressource pour les délégués sociaux et délégués sociaux	- 19 -
▪ Journée complémentaire pour délégués sociaux et délégués sociaux .	- 19 -
4. Formations pour préparer l'avenir	- 20 -
▪ Prendre en main sa retraite	- 20 -
Autres formations disponibles sur demande	- 21 -
Fiche d'inscription du Conseil régional FTQ	- 22 -
Fiche d'inscription du Fonds d'éducation FTQ	- 23 -
↳ pour formations identifiées du logo du Fonds de solidarité seulement	
Calendrier des formations 2023-2024	- 24 -

L'organisation de l'éducation
au Conseil régional FTQ
Mauricie et Centre-du-Québec

Responsable à l'éducation

David Maden ☎ (514) 757-8047
 📧 dmaden@ftq.qc.ca

Adjointe administrative

Josiane Cyr ☎ (819) 378-4049
 📧 crftqmcq@ftq.qc.ca

Comité d'éducation

du Conseil régional FTQ
Mauricie et Centre-du-Québec

David Maden	Conseiller régional FTQ
Marc Renaud	Représentant Unifor
Audrey Charpentier	Coordonnatrice du réseau des délégués sociaux
Dany Poirier	Vice-président du conseil régional

L'offre de formation

du Conseil régional FTQ MCQ

L'offre de formation du Conseil régional FTQ MCQ couvre cinq grands volets où nous retrouvons différentes formations liées à nos pratiques syndicales d'intervention :

Volet 1 : Pour l'amélioration des conditions de travail

Volet 2 : Pour de meilleures conditions de santé et sécurité au travail

Volet 3 : Pour mieux s'entraider

Volet 4 : Pour préparer l'avenir

Volet 5 : Pour mieux saisir le monde

On y retrouve les formations qui sont prévues durant la prochaine année, soit de septembre 2023 à la fin juin 2024. Quelques formations disponibles que sur demande y sont également présentées.

Formations sur demande

Comme les besoins varient d'une année à l'autre, il est impossible de prévoir des dates pour toutes les formations offertes par le Conseil régional FTQ MCQ. Plusieurs formations identifiées dans le programme sont toutefois disponibles sur demande d'un ou de plusieurs syndicats affiliés. La demande peut être adressée au responsable à l'éducation du Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec. Un nombre minimum de 12 participants est requis.

Information générale sur les sessions de formation

L'information qui suit concerne la majorité des sessions de formation. Des conditions ou des exigences particulières peuvent être indiquées pour certaines formations. De plus, plusieurs formations bénéficient d'un soutien financier ou n'occasionnent aucuns frais, ce qui est précisé dans la section sur les coûts de formation.

Toute annulation d'inscription doit être faite **au moins dix jours** avant le début de la formation faute de quoi les frais d'inscription seront exigés.

Le coût des sessions

- 35 \$ pour un cours de 1 jour
- 55 \$ pour un cours de 2 jours
- 75 \$ pour un cours de 3 jours
- 45 \$ pour un cours compensable de 1 jour
- 85 \$ pour un cours compensable de 2 jours
- 90 \$ pour un cours compensable de 3 jours

L'horaire

Les formations débutent à 9 h la première journée et se terminent vers 16 h 30.

La taille des groupes

Le nombre de places pour les sessions spécialisées est limité à 20 personnes, et parfois moins, selon la complexité de la formation.

Soutien financier de la CNESST

La FTQ reçoit une subvention de la CNESST pour la formation syndicale en santé et sécurité du travail, qu'elle redistribue équitablement à tous ses affiliés sous forme d'aide financière directe. Chaque syndicat ou conseil régional se voit octroyer une enveloppe qu'il peut utiliser pour organiser les cours de base de la FTQ, ses propres cours ou une formation «sur mesure». Dans ces derniers cas, il doit d'abord déposer l'ensemble de la documentation auprès du Service de l'éducation de la FTQ, qui se chargera de faire reconnaître le contenu du cours par la CNESST.

Soutien du Fonds de solidarité FTQ

Par le biais de ses programmes de formation économique et financière, le Fonds de solidarité FTQ contribue, en conformité avec sa mission, à favoriser la formation des travailleurs et travailleuses dans le domaine de l'économie, ce qui leur permet d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec. C'est dans le même esprit que le Fonds de solidarité FTQ est associé au Service de l'éducation de la FTQ pour les formations qui s'inscrivent dans ses mandats.

En plus de sa collaboration à la réalisation de plusieurs formations, dont certaines données conjointement avec la FTQ, le Centre de formation économique du Fonds de solidarité supporte financièrement les formations à caractère économique offertes par la FTQ. Ces formations sont identifiées dans le programme par le logo du Fonds.



Politique de remboursement

pour les cours et autres activités de formation organisés par la FTQ et le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ

Les frais remboursés sont les suivants :

1. 100 % du salaire des formateurs et des formatrices

Le salaire des équipes de formation est remboursé exclusivement à la section locale, au syndicat ou au conseil. Les avantages sociaux peuvent être inclus dans le salaire. Un formateur ou une formatrice qui est permanent de la section locale de son syndicat ou de son conseil n'est pas admissible à ce remboursement.

2. 75 % du salaire des participants et des participantes

Le salaire est défrayé uniquement à la section locale, au syndicat ou au conseil. Les avantages sociaux peuvent être inclus, excluant toutefois les majorations pour le temps supplémentaire. Le salaire doit correspondre à l'horaire normal de travail du participant ou de la participante, soit celui qu'il ou elle aurait reçu, n'eût été sa participation à la formation, moins les heures supplémentaires. Un participant ou une participante qui est un employé permanent de la section locale de son syndicat ou de son conseil ou un dirigeant ou une dirigeante qui occupe un poste à temps plein n'est pas admissible à cette politique de remboursement.

3. Transport

Les déplacements sont indemnisés à raison de 0,58 \$ le kilomètre selon les barèmes du Fonds sur les distances routières. Les frais pour le transport en taxi, en train et en autobus sont remboursés sur présentation d'un reçu. Il est à noter que le Fonds encourage le covoiturage seulement lorsque le fait de prendre l'avion réduit les coûts totaux (hébergement, kilométrage, repas et salaire) et/ou si le

participant ou la participante habite à plus de 600 km (aller). Il est à considérer que le billet doit alors être réservé suffisamment à l'avance afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux. Les frais suivants sont également indemnisés : a) le kilométrage entre la résidence et l'aéroport ; b) les frais de transport entre l'aéroport et le lieu de l'activité (avec reçus); c) les frais aéroportuaires (avec reçus). Advenant le cas où le participant ou la participante utilise son automobile, et ce, malgré les consignes précédentes, le Fonds remboursera le scénario le moins coûteux entre le fait de prendre l'avion ou l'automobile (temps de voyage et autres frais inclus).

4. Hébergement

Lorsque l'activité de formation se déroule à plus de 200 km aller/retour du lieu de résidence du participant ou de la participante, les coûts de séjour à l'hôtel peuvent être défrayés sur présentation d'une facture, à l'exception des dépenses personnelles tels les appels téléphoniques, le minibar, le nettoyage à sec, etc. De plus, si le participant ou la participante décide de séjourner dans un autre hôtel que celui suggéré, le Fonds rembourse alors jusqu'à concurrence du prix négocié avec l'hôtel proposé.

5. Allocation de repas

Lorsqu'une activité oblige les participants et les participantes à prendre un repas à l'extérieur et lorsque ce repas n'est pas déjà fourni, ils peuvent réclamer un remboursement sans pièce justificative, sous forme de per diem, de la façon suivante :

- Déjeuner (maximum de 17 \$)
- Dîner (maximum de 27 \$)
- Souper (maximum de 37 \$)

Pour toute question quant à l'interprétation de cette politique, nous vous prions de communiquer avec le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ au :

(514) 383-8383 ou sans frais au 1 (800) 361-5017

Les choix pédagogiques de la FTQ

Le Guide des méthodes pédagogiques utilisées par la FTQ présente les principes de base, les méthodes et les outils pédagogiques qui encadrent le travail de l'équipe de formation et qui sont au cœur des formations et des perfectionnements des formateurs et des formatrices formés par la FTQ. Le projet éducatif de la FTQ s'appuie sur un principe directeur qu'on résume par l'expression « Partir du connu pour aller vers l'inconnu » qui est caractérisée, entre autres, par les éléments suivants :

- **Partir du groupe** : Cela signifie ne pas être au-dessus du groupe, reconnaître et mettre en valeur l'expérience de chacune des personnes ; c'est faire confiance au groupe et à sa capacité de trouver ensemble des solutions pour améliorer leur sort.
- **Offrir une formation donnée par les pairs** : Nous privilégions l'utilisation de formateurs et de formatrices issus du milieu syndical afin que les contenus de formation et la façon de les diffuser soient liés aux réalités des milieux de travail et conformes aux orientations et aux valeurs du mouvement syndical.
- **Travailler en coanimation** : Ceci permet de mettre en valeur le travail d'équipe et la solidarité, et de mieux répondre aux besoins et aux intérêts du groupe.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont variées et permettent la participation du groupe et la mise en valeur de son expérience. Si les connaissances nécessaires à nos pratiques syndicales sont essentielles, la façon de les transmettre, la formation pédagogique des nouveaux formateurs et des nouvelles formatrices, de même que leur perfectionnement sont au cœur du travail du Service de l'éducation de la FTQ.

1

Descriptif des formations

Pour l'amélioration des conditions de travail

Défendre, informer et bâtir la solidarité de nos membres résumant sommairement le travail syndical quotidien des militants syndicaux et des militantes syndicales. Pour bien effectuer ce travail, il importe que ces personnes développent les compétences, les connaissances et les comportements essentiels pour y arriver.

Négociation collective

21, 22 et 23 février 2024

Ce cours vise à aider les membres des comités de négociation locaux à mieux s'organiser dans le cadre de la négociation d'une convention collective de façon à pouvoir jouer un rôle actif lors des négociations. Le cours permet aussi d'informer les membres du comité de négociation sur les diverses tendances ou pratiques de négociation. Enfin, le cours veut mettre de l'avant la légitimité des demandes syndicales et l'importance de l'implication des membres dans le processus de négociation.

Coût : 75 \$

L'utilisation des médias sociaux dans nos structures syndicales

14 et 15 décembre 2023

Ce cours vise à comprendre les enjeux, les avantages, les risques et les craintes entourant les médias sociaux dans une organisation et à outiller les syndicats dans l'utilisation des médias sociaux.

Coût : 55 \$

2

Descriptif des formations

Pour de meilleures conditions de santé et sécurité au travail

Le dossier de la santé et sécurité du travail a toujours été l'une des grandes préoccupations de la FTQ et la formation syndicale est un moyen privilégié pour susciter l'action directe dans nos milieux de travail, tant du côté de la prévention que de la réparation. L'offre de formation du Conseil régional FTQ MCQ a pour objectif d'outiller les militants et les militantes afin qu'ils puissent agir dans leur milieu, tant auprès de leurs membres que de leur employeur.

À noter que les formations en santé et sécurité sont subventionnées par la CNESST et que les salaires des participants et des participantes seront remboursés aux sections locales.

Prévenir l'épuisement professionnel

15 mars 2024

Le cours de base donne une définition du phénomène et essaie d'en comprendre les manifestations et les causes. Il permet de définir les sources d'épuisement professionnel et tente d'analyser les aspects du travail qu'il faut changer pour améliorer la situation.

Cette journée de réflexion aborde également les stratégies syndicales que l'on peut déployer dans nos milieux de travail pour contrer l'épuisement professionnel et sert à guider les participants et les participantes dans une démarche de prévention pour éviter que la situation ne se détériore.

Coût : 45 \$

Introduction à la santé et sécurité du travail

27, 28 et 29 septembre 2023

Ce cours s'adresse particulièrement aux délégués d'atelier, aux membres des comités de santé-sécurité au travail ainsi qu'aux dirigeants et dirigeantes des sections locales. Les objectifs sont les suivants :

- Prendre conscience de la situation que nous vivons dans nos milieux de travail et tenter de découvrir qui en est responsable.
- Se familiariser avec le contenu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et des règlements qui en découlent.
- Comment structurer notre action syndicale en santé-sécurité afin de mieux prévenir les lésions professionnelles.

Coût : 90 \$

Le travail syndical en prévention

SUR DEMANDE

Ce cours s'adresse principalement aux représentants et aux représentantes à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail. En plus d'examiner le fonctionnement de ce comité, les fonctions du représentant et de la représentante à la prévention ainsi que différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus complexes auxquels nous sommes souvent confrontés.

Préalable : le cours "Introduction à la santé et sécurité du travail".

Coût : 85 \$

Enquête d'accident

13 et 14 juin 2024

Ce cours de base permet de mieux identifier les faits pertinents reliés à un accident, d'interroger les témoins et d'établir le dossier d'enquête. On y apprend comment faire une enquête avec méthodologie et rigueur, de même qu'à cerner les causes de l'accident de façon à élaborer des recommandations pour corriger la situation à la source.

Les responsables de toutes les sphères syndicales (délégué syndical, délégué social, délégué SST, etc.) pourront s'approprier une méthode d'enquête efficace au terme de laquelle ils auront également survolé les dispositions pertinentes de la Loi sur les normes du travail, de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Coût : 85 \$

Réclamation à la CNESST

21, 22 et 23 novembre 2023

Ce cours permet de mieux intervenir lorsque des personnes victimes de lésions professionnelles soumettent une réclamation à la CNESST. On y étudie la loi, comment rédiger une réclamation, le processus général d'indemnisation, les procédures d'appel, les clauses à négocier et les stratégies à développer face aux employeurs et à la CNESST.

Coût : 90 \$

Contestation à la CNESST

SUR DEMANDE

Conçu pour les membres ayant à soutenir des personnes accidentées, à préparer leur dossier et à les défendre, ce cours de trois (3) jours permet d'apprendre à structurer un dossier d'appel, de développer le sens de l'analyse et de connaître un minimum de règles, de preuves et de procédures.

Préalable : le cours "Introduction à la santé et à la sécurité au travail".

Note : **Cette formation n'est plus couverte par la subvention CNESST.**

Coût : 75 \$

Alerte aux décibels

15, 16 et 17 avril 2024

Ce cours permet aux participants et aux participantes de prendre conscience des problèmes de santé causés par le bruit dans leur milieu de travail. On y traite des divers types de bruit, des effets et des moyens de réduire l'exposition. Ce cours aide à élaborer un plan d'action pour améliorer les conditions de travail des personnes exposées au bruit et fournit un programme d'aide à celles atteintes de surdité. On explique également le processus d'indemnisation des travailleurs et travailleuses atteints de surdité professionnelle.

Coût : 90 \$

Harcèlement psychologique : prévention et indemnisation

17, 18 et 19 janvier 2024

Le but de ce cours est d'outiller les responsables locaux afin qu'ils connaissent les dispositions pertinentes de la Loi sur les normes du travail, de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation du harcèlement psychologique à titre de lésion professionnelle.

En plus de développer une démarche syndicale de résolutions des cas de harcèlement psychologique, le cours permet de s'approprier une méthode d'enquête efficace pour ces dossiers qui ne sont jamais faciles à gérer ni à régler.

Coût : 90 \$

Violence en milieu de travail : prévention et indemnisation

SUR DEMANDE

(Formation de 3 jours pour les **entreprises de juridiction fédérale**)
(Version fédérale du cours sur le harcèlement psychologique ci-dessus)

Le but visé par ce cours est d'outiller les responsables locaux afin qu'ils connaissent les dispositions réglementaires pertinentes de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail en matière de prévention et d'indemnisation de la violence en milieu de travail à titre de lésion professionnelle.

En plus de développer une démarche syndicale de résolution des cas de violence en milieu de travail, le cours permet de s'approprier une méthode d'enquête efficace pour ces dossiers particuliers.

Coût : 90 \$

Violence conjugale : prévenir, intervenir et agir en milieu de travail

30 et 31 mai 2024

La violence conjugale est un phénomène présent dans notre société et c'est un fléau qui prend de plus en plus d'importance. Lorsqu'une femme subit de la violence conjugale, elle ne la vit pas uniquement dans la sphère privée. Cette violence s'immisce dans son milieu de travail, soit par les effets qui se répercutent sur ses relations avec les collègues et sur sa productivité au travail, soit, dans d'autres cas, par le danger même qui la suit sur les lieux de travail.

Dans cette session de deux jours, les participants et les participantes vont mieux comprendre le phénomène de la violence conjugale et comment il se manifeste au travail. Ils et elles vont s'approprier les outils légaux à la disposition des victimes pour les protéger. De plus, en matière de prévention, les participants et les participantes seront mieux préparés pour prévenir diverses situations de violence conjugale et comprendre comment utiliser nos ressources syndicales et communautaires pour mettre fin à la violence conjugale.

Coût : 85 \$

Suivi de la jurisprudence en santé et sécurité du travail

3 mai 2024

Ce cours s'adresse particulièrement aux plaideurs et à toutes les personnes impliquées par le dossier de la santé-sécurité au travail et par le dossier de la réparation. On fera le point sur l'évolution récente de la jurisprudence du Tribunal administratif du travail (TAT) et des tribunaux supérieurs en matière d'indemnisation des victimes de lésions professionnelles.

Coût : 45 \$

3

Descriptif des formations Pour mieux s'entraider

Près de 3 000 délégués sociaux et déléguées sociales constituent le réseau syndical d'entraide de la FTQ dans toutes les régions du Québec. Depuis sa mise sur pied au début des années 1980, la société et nos milieux de travail ont bien évolué, mais les problèmes de consommation, d'endettement, de violence et de détresse, eux, persistent. Et nos membres vivent toujours des difficultés et des moments de détresse.

Délégués sociaux, relation d'aide

23, 24 et 25 octobre 2023

Lorsque des compagnons ou des compagnes de travail vivent des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, des problèmes familiaux, d'endettement ou de santé mentale, il faut réagir.

Ce cours nous prépare à assumer cette tâche dans nos syndicats. On y apprend notre rôle et ce qu'est une relation d'aide. On y découvre les ressources du milieu pour mieux effectuer notre travail de référence. Enfin, on discute de l'implantation d'un programme de délégués sociaux et déléguées sociales dans nos milieux de travail.

Ce cours s'adresse aux dirigeant(e)s de sections locales et aux militant(e)s qui désirent venir en aide à leurs compagnons et compagnes de travail.

Coût : 75 \$

La prévention du suicide : l'action syndicale en milieu de travail

2 février 2024

Les délégués sociaux peuvent être confrontés à des appels à l'aide de membres qui vivent des situations personnelles difficiles, et parfois même une détresse profonde les amenant à penser au suicide. Cette formation vise à former des personnes qui peuvent agir dans leur milieu de travail, pour aider les personnes qui vivent de telles situations de détresse ainsi que pour informer et sensibiliser le milieu de travail à la problématique du suicide.

Coût : 35 \$

Journée ressource pour les déléguées sociales et délégués sociaux

13 novembre 2023 Centre-du-Québec

25 mars 2024 Mauricie

Cette journée permettra de faire une mise en commun des ressources utilisées pour les différentes problématiques que nous rencontrons dans nos milieux de travail. Quelques responsables d'organismes viendront nous expliquer leurs services.

Coût : 35 \$

4

Descriptif des formations Pour préparer l'avenir

« Seul le mouvement syndical a la force et l'indépendance nécessaires pour bien représenter tous les participants et toutes les participantes d'un régime de retraite. »

— Déclaration politique adoptée au congrès de 2001

Ces sessions visent à permettre de mieux comprendre comment assurer la sécurité du revenu à la retraite de nos membres, de négocier des dispositions pour améliorer cette sécurité du revenu et de prendre notre place pour administrer les régimes de retraite dans l'intérêts de nos membres, sur les plans financier, économique et environnemental.

Prendre en main sa retraite

SUR DEMANDE

Vous êtes à cinq ans et moins de votre retraite ? Ce cours est un moment d'échanges et de réflexion pour en faciliter la préparation. On aborde la question des revenus en présentant le fonctionnement des régimes publics et des régimes privés de retraite. On touche à certaines questions juridiques, dont le testament, le contrat de mariage et le mandat d'inaptitude. On discute de certaines questions qui pourraient influencer la vie d'une personne retraitée.


Ce cours est également offert aux conjointes et aux conjoints pour lesquels les mêmes modalités (fiche d'inscription et paiement des frais) s'appliquent.

Coût : 55 \$ ou 75 \$ (formation de 2 ou 3 jours selon vos besoins)

Autres formations disponibles sur demande

Selon les disponibilités, les formations ci-après peuvent être organisées pour les groupes qui en font la demande. Un nombre minimal de 12 participants est habituellement requis.

➤ **Pour l'amélioration des conditions de travail**

Le délégué syndical et la déléguée syndicale
Communication et prise de parole dans nos syndicats
L'utilisation des médias sociaux dans nos structures syndicales
Dossier de grief
Procédures d'assemblée
S'outiller pour la résolution de conflits interpersonnels
Organisation du travail
Leadership
Les droits parentaux
Le calcul des coûts dans le processus de négociation 



➤ **Pour de meilleures conditions de santé et sécurité au travail**

Femmes et santé et sécurité du travail : mythes et défis syndicaux




➤ **Pour mieux s'entraider**

Les collectifs d'entraide

➤ **Pour préparer l'avenir**

Introduction aux avantages sociaux – retraite et assurances 
L'administration et la négociation de nos régimes de retraite 

➤ **Pour mieux saisir le monde**

L'action sociale et politique : un engagement citoyen permanent
Le développement socioéconomique local et régional 
Relations avec les médias
Évaluer les forces et les faiblesses de mon entreprise 
Agir syndicalement en organisation du travail
Comprendre pour agir en assurances collectives 
Introduction aux mécanismes de l'assurance-emploi

Fiche d'inscription du Conseil régional FTQ



Fiche d'inscription 2023 – 2024

Cours : _____

Date(s) : _____

Coût : _____

Lieu : _____

Participant(e)	Adresse électronique

Syndicat et section locale : _____

Employeur : _____

Responsable à contacter : _____

Numéro de téléphone : _____ (travail)

_____ (résidence)

Courriel : _____

Le paiement doit être fait à l'ordre du Conseil régional FTQ MCQ.

Fiche d'inscription

SVP REMPLIR EN LETTRES MOULÉES

CE FORMULAIRE FAIT FOI DE FACTURE

Titre de la session :

Date(s) : Coût :

PARTICIPANT – PARTICIPANTE

Nom :

Téléphone au travail :

Téléphone au domicile / Cellulaire :

Courriel ou adresse postale personnelle où nous enverrons votre lettre de confirmation :
.....

Fonction au sein du syndicat ou du Conseil :

Avez-vous suivi le(s) cours de base requis (exigences) : Oui Non

Allergie(s) / Intolérance(s) alimentaire(s)* :

**Il est de votre responsabilité de nous aviser de toute allergie, intolérance ou restriction alimentaire avant le début de la formation.*

PAIEMENT

Chèque joint*, postdaté à la date de début de la formation, libellé à l'ordre du **Fonds d'éducation FTQ** :

N° :

Informations sur la personne responsable du paiement

Nom :

Courriel :

Téléphone :

**Le paiement doit nous parvenir au moins deux semaines avant le début de la formation.*

AUTORISATION

Nom du syndicat ou du Conseil :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Cette fiche doit être signée par la ou le responsable à l'éducation du syndicat ou du conseil régional (voir page 42 dans le programme d'éducation). La liste à jour est aussi disponible sur notre site Internet : formation-syndicale.ftq.qc.ca/membres-du-comite-deduction. Si personne n'occupe ce poste, la fiche doit être signée par la directrice ou le directeur québécois du syndicat national ou du Conseil régional.

Nom :

Titre : Date :

Signature :

Faire parvenir la fiche d'inscription au moins deux semaines avant le début de la session.

La confirmation de votre inscription vous sera envoyée environ deux semaines avant la formation.

Par la poste : Service de l'éducation FTQ, 565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Par courriel ou télécopieur : Manon Fournier mfournier@ftq.qc.ca | 514 383-8039, Marie-Claude Groulx mcgroulx@ftq.qc.ca | 514 383-8041 ou Nicole Leblanc nleblanc@ftq.qc.ca | 514 383-8000

Programmation des formations 2023-2024

Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec

Septembre 2023

27, 28 et 29..... Introduction à la santé et sécurité

Octobre 2023

23, 24 et 25.....Délégués sociaux, Relation d'aide

Novembre 2023

13.....Journée ressource des délégués sociaux Centre-du-Québec

21, 22 et 23Réclamation à la CNESST

Décembre 2023

14 et 15..... Facebook et Médias Sociaux dans nos syndicats

Janvier 2024

17, 18 et 19Harcèlement psychologique

Février 2024

2.....Prévention du suicide

21, 22 et 23.....Négociation Collective

Mars 2024

15.....Prévenir l'épuisement professionnel

25.....Journée ressource délégués sociaux Mauricie

Avril 2024

15 et 16, 17Alertes aux décibels

Mai 2024

3.....Suivi de la jurisprudence

30 et 31 Violence conjugale :
Prévenir, agir et intervenir en milieu de travail

Juin 2024

13 et 14Enquête d'accident